

Projection de la composition des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire en prévision du renouvellement des instances en 2022

CAP fonctionnaires, CAP CANSSM, CCP

Une nouvelle cartographie des CAP

Synthèse des nouvelles dispositions induites par la Loi et le décret

L'article 14 de la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat modifié par la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure de nouvelles dispositions concernant les commissions administratives paritaires (CAP). Celles-ci sont précisées par le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires.

Trois grandes nouveautés devront être appliquées à partir de 2022 :

- *Des CAP par catégorie (A, B, C) (voir slide 5),*
- *Des CAP regroupant plusieurs catégories dans la limite de 1000 collaborateurs représentés (voir slide 6),*
- *Une nouvelle échelle du nombre de représentants en fonction de l'effectif par catégorie (slide 9 et 10) Nouvelle échelle impactant aussi la composition de la CCP.*

Sommaire

01	Constitution des CAP	4	04	Représentants par CAP	15
	Ce que prévoit la Loi	5		CAP 1	16
	Ce que prévoit le Décret	6		CAP 2	17
	En résumé	7		CAP 3	18
				CAP 4	19
				CAP CANSSM 1	20
				CAP CANSSM 2	21
02	Nombre de représentants au sein des CAP	8	05	Composition de la CCP	22
	Ce que prévoit le Décret	9		Effectif	21
	Nombre de représentants en fonction de l'effectif	10		Nombre de représentants	22
03	Nouvelle cartographie	11			
	Effectifs fonctionnaires et agents CANSSM	12			
	CAP fonctionnaires	13			
	CAP agents CANSSM	14			



01

Constitution des CAP

Ce que prévoit la Loi

L'article 14 de la Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat modifié par la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure de nouvelles dispositions concernant les commissions administratives paritaires (CAP) ainsi:

« Pour chacune des catégories A, B et C de fonctionnaires prévues à l'article 13 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée, sont créées une ou plusieurs commissions administratives paritaires dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat. Toutefois, lorsque l'insuffisance des effectifs le justifie, il peut être créé une commission administrative paritaire unique pour plusieurs catégories hiérarchiques. »

Ce que prévoit le Décret

L'article 4 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires modifié précise la mise en œuvre de la réforme :

« Par dérogation à l'article 2, au sein d'un département ministériel, d'un ensemble de départements ministériels dotés d'un secrétariat général commun ou d'un établissement public dont l'organe dirigeant constitue l'autorité de nomination et de gestion des fonctionnaires qui y sont affectés, **une commission unique peut être créée pour au moins deux catégories hiérarchiques lorsque l'effectif relevant de cette commission est inférieur à mille.** »

En résumé

Principaux changements dans la constitution des CAP

2018	2022
<p data-bbox="566 600 904 639">Des CAP par corps</p> <p data-bbox="378 703 1097 743">Et des représentants pour chaque grade</p>	<p data-bbox="1290 600 1713 639">Des CAP par catégories</p> <p data-bbox="1146 703 1856 874">avec possibilité d'une seule CAP pour plusieurs catégories dans la limite de 1000 agents représentés</p>

02

**Nombre de représentants au
sein des CAP et de la CCP**

Ce que prévoit le Décret

L'article 6 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires indique la nouvelle échelle du nombre de représentants par CAP ainsi:

« Selon l'effectif des fonctionnaires relevant de la commission administrative paritaire, le nombre de représentants titulaires du personnel à cette commission est fixé comme suit :

1° Lorsque le nombre de fonctionnaires est inférieur à mille, le nombre de représentants du personnel est de deux membres titulaires et de deux membres suppléants ;

2° Lorsque ce nombre est égal ou supérieur à mille et inférieur à trois mille, le nombre de représentants du personnel est de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants ;

3° Lorsque ce nombre est égal ou supérieur à trois mille et inférieur à cinq mille, le nombre de représentants du personnel est de six membres titulaires et de six membres suppléants ;

4° Lorsque ce nombre est égal ou supérieur à cinq mille, le nombre de représentants du personnel est de huit membres titulaires et de huit membres suppléants. »

Nombre de représentants en fonction de l'effectif.

Tableaux comparatifs du nombre de représentants titulaires du personnel.

2018

<i>Effectifs en nombre d'agents par grade</i>	<i>nombre de représentants en 2018</i>
Plus de 5000	4
De 1000 à 5000	3
De 100 à 1000	2
De 1 à 100	1

2022

<i>Effectifs en nombre d'agents par catégories</i>	<i>nombre de représentants en 2022</i>
Plus de 5000	8
De 3000 à 5000	6
De 1000 à 3000	4
De 1 à 1000	2



03

**Nouvelle cartographie des
CAP de la CDC**

Effectif fonctionnaires et CANSSM

La nouvelle cartographie des CAP et les projections du nombre de représentants du personnel par CAP ont été établies sur la base d'une requête avec une situation projetée au 1^{er} janvier 2022 (résultats ci-dessous). Les chiffres seront consolidés le 1^{er} janvier 2022.

Compte tenu de la volumétrie, les variations du nombre d'agents (entrées – sorties) n'auront pas d'impact sur le nombre de représentants par commission tel que défini par le décret précité.

Corps	Hommes	Femmes	Total
1 - Administrateurs Civils	43	24	67
2 - Attachés d'administration de l'Etat	460	547	1007
3 - Secrétaires d'administration de la CDC	349	998	1347
4 - Adjointes administratifs des administrations de l'Etat	161	606	767
5 - Adjointes techniques des administrations de l'Etat	57	0	57
<i>Total général</i>	1070	2175	3245

Corps	Hommes	Femmes	Total
1- Chef de service sous statut CANSSM	6	5	11
2 - Attachés d'administration sous statut CANSSM	7	8	15
3 - Secrétaires d'administration sous statut CANSSM	27	17	44
4 - Adjointes administratifs sous statut CANSSM	11	1	12
<i>Total général</i>	51	31	82

CAP fonctionnaires

2018

2022

<i>Nom</i>	<i>Corps</i>	<i>Nom</i>	<i>Catégorie</i>
CAP 1	Administrateur civil	CAP 1	Catégorie A+
CAP 2	Attaché d'administration	CAP 2	Catégorie A
CAP 3	Secrétaire d'administration de la CDC	CAP 3	Catégorie B
CAP 4	Adjoint administratif des administrations de l'Etat	CAP 4	Catégorie C
CAP 5	Adjoint technique des administrations de l'Etat		

Une CAP 4 serait créée pour les catégories C (adjoint administratif et adjoint technique de l'Etat) pour un effectif total de 824 agents.

CAP CANSSM

2018

2022

CAP 1 CANSSM	Chef de service sous statut CANSSM	CAP CANSSM 1
	Attaché d'administration sous statut CANSSM	
CAP 2 CANSSM	Secrétaire d'administration sous statut CANSSM	CAP CANSSM 2
CAP 3 CANSSM	Adjoint administratifs sous statut CANSSM	

Une CAP CANSSM 1 est créée pour les agents de catégorie A, identique à celle qui existait depuis 2018.

Une CAP CANSSM 2 unique est créée pour les agents de catégorie C et B.



04

Représentants par CAP

CAP 1

Catégorie A+

Depuis 2018		À partir des élections de 2022			
	Titulaire	Suppléant		Titulaire	Suppléant
Administrateur Général	1	1	Catégorie A+	2	2
Administrateur civil hors classe					
Administrateur civil					
<i>Total des représentants</i>	2			4	

Total	Femmes	Hommes
67	24	43
	36%	64%
	1,44 F	2,56 H

CAP 2

Catégorie A

Depuis 2018			À partir des élections de 2022		
	Titulaire	Suppléant		Titulaire	Suppléant
Attaché hors classe d'administration de l'Etat	1	1	Catégorie A	4	4
Attaché principal d'Administration de l'Etat	2	2			
Attaché d'Administration de l'Etat	2	2			
<i>Total des représentants</i>	10			8	

Total	Femmes	Hommes
1007	547	460
	54%	46%
	4,32 F	3,68 H

CAP 3

Catégorie B

Depuis 2018			À partir des élections de 2022		
	Titulaire	Suppléant		Titulaire	Suppléant
Secrétaire d'administration de la CDC de la classe exceptionnelle	2	2	Catégorie B	4	4
Secrétaire d'administration de la CDC de la classe supérieure	2	2			
Secrétaire d'administration de la CDC de la classe normale	2	2			
<i>Total du nombre de représentants</i>	12			8	

Total	Femmes	Hommes
1347	998	349
	74,09%	25,9%
	5,92 F	2,08 H

CAP 4

Catégorie C

Depuis 2018			À partir des élections de 2022		
	Titulaire	Suppléant	Catégorie C	Titulaire	Suppléant
Adjoint administratif des Administrations de l'Etat	2	2		2	2
Adjoint administratif principal des Administrations de l'Etat de 2eme classe	2	2			
Adjoint administratif principal des Administrations de l'Etat de 1er classe	2	2			
Adjoint technique des Administrations de l'Etat	1	1			
<i>Total du nombre de représentants</i>	14		4		

Total	Femmes	Hommes
824	606	218
	73,5 %	26,4%
	2,94 F	1,05 H

CAP CANSSM 1

Nombre de représentants en fonction de l'effectif de catégorie A

	Depuis 2018		à partir de 2022			
		Titulaire	Suppléant		Titulaire	Suppléant
Chef de service sous statut CANSSM	CAP CANSSM 1	2	2	Catégorie A CAP CANSSM 1	2	2
Attaché d'administration sous statut CANSSM						
<i>Total</i>		4			4	


Total	Femmes	Hommes
26	13	13
	50%	50%
	2 F	2 H

CAP CANSSM 2

Nombre de représentants en fonction de l'effectif de catégorie B et C

		Depuis 2018		à partie de 2022		
		Titulaire	Suppléant		Titulaire	Suppléant
Secrétaires d'administration sous statut CANSSM	CAP CANSSM 2	1	1	Catégorie C et B CAP CANSSM 2	2	2
Adjoints administratifs sous statut CANSSM	CAP CANSSM 3	1	1			
<i>Total</i>		4			4	

Total	Femmes	Hommes
56	18	38
	32%	68%
	1,28 F	2,71 H



**Projection de la
composition de la
Commission consultative
paritaire (CCP)**

Effectif contractuel de droit public

La nouvelle cartographie de la CCP et la projection du nombre de représentants du personnel ont été établies sur la base d'une requête avec une situation projetée au 1^{er} janvier 2022. Les chiffres seront consolidés le 1^{er} janvier 2022 .

Le nombre de collaborateurs (entrées et sorties) restera en deçà du plafond de 1000 agents et ne changera pas le nombre de représentants de cette commission.

La part de femmes et d'hommes dans les flux à venir est, elle, incalculable à ce stade mais elle ne devrait pas varier au global par rapport à la situation actuelle

Représentants en CCP

Depuis 2018			À partir des élections de 2022		
	Titulaires	Suppléants		Titulaires	Suppléants
Contractuels de droit public	2	2	Contractuels de droit public	2	2
<i>Total des représentants</i>	4			4	